

Clem'

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Neuilly-sur-Seine, le 8 octobre 2026

CARBURANTS & MOBILITÉ DU QUOTIDIEN

Face à la flambée des carburants, l'autopartage électrique confirme sa place dans les territoires

Le gazole a atteint un record de 2,19 € le litre fin mars 2026 et le budget mobilité des ménages reste sous tension cet automne. Premier opérateur d'autopartage électrique en périurbain et rural, présent dans plus de 300 communes, Clem' constate une nette hausse des usages et invite les collectivités à mobiliser dès maintenant les financements disponibles.

« Avec un gazole au-dessus de 2 euros, beaucoup de familles ne se demandent plus si elles peuvent se passer d'une voiture, mais comment en partager une. Les financements existent, et les communes qui ont franchi le pas en mesurent déjà les effets sur le pouvoir d'achat de leurs habitants. »

Bruno Flinois, Président de Clem'

Une demande qui accélère

Sur la plateforme clem.mobi, le nombre quotidien de réservations de véhicules partagés a progressé de 31,3 % entre janvier et avril 2026, et celui des recharges de véhicules électriques personnels de 13,9 %. Cet automne, le réseau MouvnGo du Pays sabolien (Sarthe) gagne 8 % d'utilisateurs en quelques semaines, une hausse que les élus relient au prix des carburants.

Dans les territoires peu denses, la voiture reste le seul accès à l'emploi et aux soins. L'enjeu n'est pas de la supprimer mais d'en optimiser l'usage : un véhicule électrique partagé, réservable à l'heure, couvre les trajets ponctuels sans achat, assurance, entretien ni carburant à la charge du ménage.

Un service finançable

En 2026, le Fonds vert rend l'autopartage rural explicitement éligible au titre de l'axe 3 du Plan France Ruralités, avec une aide pouvant atteindre 80 % du projet, dans la limite de 150 000 € HT par porteur et jusqu'à deux ans de fonctionnement. Dans le modèle proposé par Clem', la collectivité possède les véhicules et perçoit les recettes ; Clem' porte la station, la recharge, l'application, la facturation et la supervision.

La recharge est pilotée par la donnée pour contenir la facture d'énergie. Dans le projet européen SCALE, cette optimisation a permis jusqu'à 30 % d'économie sur la recharge, et jusqu'à 55 % avec une production solaire locale.

+31,3 %
de réservations quotidiennes de véhicules partagés
clem.mobi, janvier-avril 2026

5 à 8
voitures remplacées par un véhicule partagé
ADEME, 2025

400 à 1 000 €
d'économie par an et par ménage
ADEME, 2025

2 206 kg
de CO_2 évités par véhicule et par an
ADEME, 2025

Sources ADEME : Enquête nationale sur l'autopartage 2025. Prix du gazole : moyenne nationale relevée fin mars 2026.

Clem'
DE L'ÉNERGIE QUI CIRCULE.

Communiqué de presse
8 octobre 2026



Station d'autopartage électrique en centre-bourg


Station sous ombrière photovoltaïque, recharge pilotée

Sur le terrain

Margny-sur-Matz Oise, 530 habitants

Depuis le début du mois de mars 2026, une Renault 5 E-Tech est partagée entre les habitants, réservée depuis l'application Clem'. Tarif : 1 € la réservation, 1 € de l'heure et 0,06 € du kilomètre. Un habitant parcourt 200 km aller-retour pour 22 €, contre près de 30 € de gazole avec sa propre voiture. Pour un investissement d'environ 45 000 €, financé à 72 % par des fonds européens, la commune envisage déjà un second véhicule.

France 2, Télématin, 6 octobre 2026

Pays sabolien Sarthe, réseau MouvnGo

Depuis 2021, sept voitures électriques en autopartage sont à la disposition des habitants. Le service compte plus de 1 000 utilisateurs, en hausse de 8 % ces dernières semaines avec la flambée des carburants. Les usagers y recourent pour les loisirs, les courses et les rendez-vous importants, à partir de 9 € la demi-journée, sans supporter carburant, assurance ni entretien. Les élus prévoient d'amplifier le dispositif.

M6, Le 19.45, 5 octobre 2026

12 millions
de Français concernés

Ils vivent dans les 12 828 communes où un besoin de mobilité auquel répond l'autopartage électrique en boucle a été identifié. Le potentiel est estimé à 24 500 véhicules partagés, soit près de 196 000 conducteurs actifs.

Analyse Clem' Impact, données Insee

Nos propositions

1. Sécuriser au-delà de 2026 l'enveloppe du Fonds vert consacrée aux mobilités durables rurales, afin de donner aux communes une visibilité pluriannuelle.
2. Simplifier l'accès des petites communes à ce financement, avec un dossier type et une instruction adaptée aux projets de faible montant.
3. Reconnaître l'autopartage électrique comme un levier de pouvoir d'achat, en l'intégrant aux plans de mobilité et aux dispositifs locaux d'aide aux ménages.

Ce que Clem' apporte aux territoires

Clem' Impact réalise l'étude amont pour dimensionner le service selon la demande réelle ; une station équipée d'un ou deux véhicules suffit pour démarrer dans un village. La collectivité garde la donnée d'usage et décide de l'extension du service. Pour les entreprises et les employeurs publics, mutualiser une flotte électrique pilotée réduit les émissions directes du parc (scope 1), celles liées à l'électricité consommée (scope 2) et celles des déplacements des salariés (scope 3), tout en ouvrant la mobilité à ceux qui en sont privés.

Vu et entendu dans les médias France 2, JT de 20 h (23/09) · France Inter (24/09) · LCI, La Matinale (26/09) · RTL (28/09) · France 5, C à vous (01/10) · M6, Le 19.45 (05/10) · France 2, Télématin (06/10)

À propos de Clem'

Présente dans plus de 300 communes, Clem' est le premier opérateur d'autopartage électrique en périurbain et rural. Fondée en 2010, l'entreprise déploie un autopartage 100 % électrique en boucle, où le véhicule part d'une station et y revient, ainsi que la recharge intelligente associée, pour les communes, les intercommunalités, les résidences et les entreprises, avec sa plateforme clem.mobi. Clem' est soutenue par la Banque des Territoires depuis 2015. Son président, Bruno Flinois, préside également l'Association des Acteurs de l'Autopartage (AAA), qui fédère 19 opérateurs.

Contact presse

Bruno Flinois
Président de Clem'

Demandes presse
www.clem-e.com/contactpro

www.clem-e.com
www.clem.mobi

Clem'